

«100 sénateurs pour la reconnaissance des proches aidants»

19/06/2018

Estimés à 11 millions en France, les proches aidants participent activement à l'aide sociale en palliant parfois l'insuffisance ou l'absence de professionnels de santé, le manque de place dans les différentes institutions, souvent financièrement inaccessibles, voire l'absence d'institutions compétentes pour accueillir les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

Leur action contribue également à alléger les charges issues de la dépendance, qui incomberaient à défaut à l'État. A ce propos, les économistes Bérengère DAVIN, Alain PARAPONARIS et Christel PROTIÈRE, ont estimé en 2015 que le travail des aidants familiaux pouvait représenter **entre 12 et 16 milliards d'euros, soit de 0,6 à 0,8 % du produit intérieur brut**.

Dans le prolongement de la proposition de loi sur le don de jours de congés en faveur des aidants familiaux, adoptée à une très large majorité au Sénat et pour laquelle Jocelyne GUIDEZ a été rapporteure, la Sénatrice de l'Essonne a souhaité aller plus loin en initiant un groupe de travail au sein du groupe Union Centriste.

« C'est un enjeu social et sociétal majeur ; il est urgent de prendre en compte cette action et d'accompagner ceux d'entre nous qui dédient, sans en être demandeurs, une partie de leur vie à l'accompagnement de nos anciens et des personnes handicapées » souligne Jocelyne GUIDEZ.

A la suite de multiples auditions menées en présence d'associations, de parlementaires et de l'administration centrale, Jocelyne GUIDEZ vient de déposer une proposition de loi pour une meilleure reconnaissance des proches aidants.

Ainsi, **plusieurs propositions** figurent dans le texte :

- Une **meilleure information** sur les droits de l'aidant pour accompagner sa reconnaissance (Carte de l'aidant, livret, site internet),
- **L'indemnisation du congé** de proche aidant (aujourd'hui, ce n'est pas le cas),
- l'élargissement et le **renforcement du dispositif du congé** de proche aidant
- **L'uniformisation de l'affiliation à la branche vieillesse** du régime général (de droit mais encore mal connu),
- l'intégration de ce sujet dans l'agenda des négociations de branche et d'entreprise,
- favoriser le droit au répit en **développant le relayage**.

La proposition de loi est d'ores et déjà co-signée par une centaine de sénateurs des groupes politiques représentés au Sénat.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)